



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

associations

Question écrite n° 103568

### Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la concurrence entre les associations et les sociétés. Elle rappelle que certaines associations pratiquent la même activité que les entreprises. Le statut juridique des associations leur fait bénéficier d'un régime fiscal avantageux. Dans le domaine du spectacle (de location de matériel de son et lumières) cette concurrence est particulièrement vive. Elle lui précise que les entreprises sont démunies face à ce problème du fait de la difficulté des procédures pour concurrence déloyale. Elle lui demande donc si ses services envisagent de mieux encadrer l'activité des associations et quel moyen il pense mettre en oeuvre pour défendre les entreprises face à cette injustice.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Colot](#)

**Circonscription :** Essonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103568

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 2980

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)